

COMMUNE DE LONGEVES

Convocation du 18/06/2024

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le lundi 24 juin 2024 à 20 h30.

Ordre du jour :

- Avis sur le raccordement du projet éolien au large de l'île d'Oléron
- Aire de jeux au jardin de la Cure
- Demande de fonds de Concours auprès de la CDC Aunis Atlantique pour l'aire de jeux au jardin de la Cure
- SDEER : Modification des statuts
- Adhésion à la CPTS
- Devis pour les travaux préparatoires à l'étude de l'UNIMA
- Devis voirie Communale
- Demandes de Subventions
- Planning des élections
- Questions diverses

Le Maire,

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Affiché le 28/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi vingt-quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique LECORGNE.

Etaient présents : M. BERTHELOT Philippe, M. CODOGNET Jean-Gaël, Mme FERRON Sylvie, M. FERRET Bruno, Mme GONIN Caroline, M. GRENTHE Xavier, M. LECORGNE Dominique, Mme LÉGER Jacqueline, M. MEMON Stéphane, Mme ORDRONNEAU Oihana, M. REDON Lionel, Mme RIBAGER Marie-Aude.

Absent : M. SARRAZIN Florian.

Excusés : Mme DUBOSQ Cindy.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme FERRON Sylvie.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

AVIS SUR LE RACCORDEMENT DU PROJET ÉOLIEN AU LARGE DE L'ÎLE D'OLÉRON

Monsieur le Maire présente le fuseau retenu à ce jour pour le raccordement du projet éolien au large d'Oléron à la centrale électrique qui est située à Niort. Il précise que La CDC Aunis Atlantique, qui a réuni les maires concernés, a émis un avis favorable. Un agriculteur de la commune est concerné, Monsieur Laurent Poupard qui a une chèvrerie, a été déjà consulté à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 6 voix pour et 6 abstentions, émet un avis favorable. Cependant, cet avis est complété par les trois points de vigilance qui suivent et qui concernent les deux secteurs potentiellement impactés par le projet de raccordement :

- Le fuseau de moindre impact proposé devra tenir compte de la demande de Monsieur Poupard, éleveur à La Sansonnerie, qui souhaite que le réseau passe plus au sud, plus près de la RN 11, de façon à éloigner ce passage des câbles de sa maison et des bâtiments abritant son élevage de chèvres.
- De la même façon, le passage du réseau devra tenir compte de l'habitation de Monsieur Ardouin, au lieu-dit « Plaisance », potentiellement impacté également. Dans le cadre d'un plan d'accompagne-

ment en lien avec les impacts du projet sur le territoire de la communauté Aunis-Atlantique, en concertation avec les maires des communes concernées et avec Monsieur le Président de la communauté de communes Aunis Atlantique, des réflexions et propositions seront réalisées.

- Tenir compte de l'implantation de futures éoliennes sur le territoire de la Commune de Longèves, incluses dans la demande d'extension du parc actuel.

Par ces trois points exposés, la commune de Longèves complète l'avis favorable de la communauté de communes.

Délibération n°1.- CM24062024A AIRE DE JEUX AU JARDIN DE LA CURE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame FERRON Sylvie et Monsieur MEMON Stéphane. L'aire de jeux actuel comprenant la structure du toboggan est mis en place depuis 22 ans et qu'il doit être renouvelé. Ils présentent au Conseil Municipal 4 devis de modèle différents proposés par deux fournisseurs PCV collectivité et Quali cité, le sol sera à l'identique (cailloux), une attention sera faite sur la remise à niveau de celui-ci :

<i>Société et modèle</i>	<i>Devis</i>	<i>Montant total HT</i>	<i>Montant total TTC</i>
Prop 1 PCV Collectivités <i>Version observatoire</i>	Devis DV014907	18 228,00	21 873,60
Prop 2 PCV Collectivités <i>Version arbres</i>	Devis DV014908	15 612,00	18 734,40
Prop 3 Quali Cité <i>ME-18-2031-P98</i>	Devis n°19977	16 492,50 + 1 370 (dépose) = 17 862,50	21 435,00
Prop 4 Quali Cité <i>KA 18-2001-V29</i>	Devis n°19978	23 571,50 + 1 370 (dépose) = 24 941,50	29 929,80

Monsieur le Maire précise que nous pouvons solliciter une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes, car pour la période 2020-2026 le montant pour la Commune de Longèves est de 16 874€. Cette aide ne peut pas dépasser le pourcentage de participation de la Commune. Une aide du département peut être également demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- **D'approuver** la proposition n°1, le devis de PCV Collectivité version observatoire d'un montant HT de 18 228€ soit 21 873,60 € TTC
- **De demander** auprès de la communauté de Communes le fonds de concours et une subvention au département
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Délibération n°2.- CM24062024B DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CDC AUNIS ATLANTIQUE POUR L'AIRE DE JEUX AU JARDIN DE LA CURE

Monsieur le Maire rappelle :

Vu le pacte financier et fiscal communautaire,

Vu le règlement de fonds de concours mis en place pour développer la solidarité du territoire et de soutenir les investissements,

Considérant que la délibération du 21/09/2022 répartissant l'enveloppe des fonds de concours entre les communes du territoire communautaires

Considérant que la commune de Longèves peut bénéficier de 16 874€ pour la période 2020-2026,

Considérant l'investissement pour renouveler la structure de l'aire de jeux du jardin de la Cure pour un montant de 18 228€ HT soit 21 873,60 € TTC. Le pourcentage d'aide de la CDC ne peut pas dépasser le pourcentage de la Commune.

Plan de financement pour la structure de l'aire de jeux	
Commune de Longèves	9 171,45 €
Fonds de Concours CDC	9 114,00 €
FCTVA	3 588,15 €
TOTAL	21 873,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours
- **d'inscrire** au budget principal ce crédit de recette

Délibération n°3.- CM24062024C

SDEER : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral no 17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que **les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

De donner un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 8 avril 2024.

Délibération n°4.-CM024062024D

ADHESION A LA CPTS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LÉGER Jacqueline. La CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Aunis Nord) est une association qui a été créée en avril 2021. Elle intervient sur les 31 communes du Nord de la Charente-Maritime. En partenariat avec l'ARS et la CPAM Charente-Maritime, la CPTS intervient sur plus de 30 communes du nord de la Charente-Maritime et concerne plus de 84000 habitants et 500 professionnels de santé. L'association est composée de 4 collèges : les Professionnels de santé libéraux ou salariés, les structures de soins primaires, les établissements sanitaires ou médico-sociaux et les collectivités.

Leur Missions : « La santé des usagers »

- Amélioration de l'accès aux soins
- Organisation des parcours pluri-professionnels autour du patient
- Développement des actions territoriales de prévention
- Réponse aux crises sanitaires graves
- Qualité et pertinence des soins
- Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire.

Monsieur le Maire et Madame LÉGER ont rencontré l'animatrice et des échanges sont prévus ainsi que des rencontres à L'Envol. Le montant de l'adhésion est de 100€ par an
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE :

- **d'adhérer** à la CPTS
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Délibération n°5.- CM24062024E

DEVIS POUR LES TRAVAUX PREPARATOIRES A L'ETUDE DE L'UNIMA

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2024, il a été approuvé le devis de l'UNIMA pour l'étude hydraulique des ruissellements du bassin versant Fief de la Cure. Pour que cette étude commence il est nécessaire de procéder au curage d'un fossé.

Il est présenté au Conseil le devis de HB SERVICES, Monsieur BRET de Usseau à Sainte-Soulle (17220) pour un montant de 980 € HT soit 1176 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE :

- **d'approuver** le Devis de Monsieur BRET pour un montant de 1176 € TTC
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Délibération n°6.-CM24062024F

DEVIS VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT Philippe.

Monsieur BERTHELOT présente les travaux de voirie qui ont déjà été validés par le Conseil Municipal et ceux proposés ce soir au Conseil Municipal par la Société ATLAN ROUTE:

		Inscrit au budget 2024		point intermédiaire	avec Andilly en faisant en enrobé 1/3-2/3	Coût commune	
année 2023	Rouzille	30 169,44	validé	30 169,44	30 169,44	30 169,44	
année 2023	Rue de l'Auvergne	1 959,30	validé ; pas validé : 3 098,40	1 959,30	1 959,30	1 959,30	
année 2024	Plaisance	30 000,00		10 395,60	10 395,60	10 395,60	
année 2024	Fin des éoliennes	15 000,00		18 488,40	18 488,40	18 488,40	
						2732,40	
année 2024						15 756,00	
Longèves - Andilly	total : 44 335,80 € en enrobé	0,00		0,00	32 335,80	32 335,80	
Rognage La Jachère		0,00		0,00	2 160,00	2 160,00	
Bouchage nids de poule					1 320,00	1 320,00	retour FCTVA
TOTAL		77 128,74		61 012,74	96 828,54	94 096,14	15 436,53

Il est demandé au Conseil Municipal de valider les devis pour :

- la fin du chemin des éoliennes entre la Pérault et le carrefour de la Bonnelière, le montant a été revu à la baisse ;
- la route commune entre Longèves et Andilly « le chemin du Gué » avec une participation de la Commune d'Andilly ;
- le bouchage des nids de poule vers Rouzille et le chemin mitoyen avec la commune de Saint Ouen d'Aunis ;
- le rognage de l'angle place de la jachère pour la mise en place d'une circulation fluide ;
- en ce qui concerne la rue de l'Auvergne un devis avait été validé, mais une visite sera faite auprès de l'habitant concerné pour savoir s'il veut prendre à sa charge une solution différente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE :

- **d'approuver** les devis de la Société ATLANROUTE présenté ci-dessus
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier
- **d'inscrire** ses travaux au budget 2024

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Première demande : lot de fournitures pour les élèves du collège Maurice Calmel de Marans (pas de données d'élèves de Marie Eustelle).

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur CODOGNET Jean-Gaël. Monsieur CODOGNET présente la demande reçu par mail de Madame Absolu, élue de Charron et principale adjointe du collège de Marans. La municipalité de Marans offre à tous les élèves (6ème à 3ème) habitant Marans un lot de fournitures scolaires qui contient des classeurs, cahiers, copies simples et doubles, stylos. Ce lot a coûté l'année dernière env. 18€ par élève. A ceci s'ajoutent pour les élèves de 6ème une calculatrice et une clé USB d'un montant de 20€ env.). Elle propose que les autres communes fassent de même pour leurs collégiens.

Une réponse lui a été faite par Monsieur le Maire. « A Longèves, ce n'est pas à la rentrée que nous aidons les élèves qui entrent en sixième, mais au moment où ils quittent l'école élémentaire. Depuis plus d'une vingtaine d'années désormais, à l'occasion de la fête de l'école de la fin d'année, un livre est remis par Monsieur le Maire à chaque enfant de l'école, du CP au CM2. Et ces élèves de CM2 reçoivent à cette occasion une calculatrice pour leur entrée en sixième. »

Le nombre d'élèves concernés à ce jour à la rentrée 2024 serait pour Longèves de 57 dont 20 élèves de 6^{ème}, ce qui coûterait 1 426 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 8 voix contre et 4 abstentions, décide de ne pas donner suite à cette demande. Une remise d'une clé USB avec les calculatrices sera à étudier pour l'année prochaine.

Seconde demande : gratuité de la salle L'Envol

Monsieur le Maire présente la demande de L'association « La Piesta », dont le Président est Monsieur Romain Delbano. L'association anime chaque année la soirée Beaujolais, à L'Envol. Elle est l'une des associations dont le siège est à Longèves.

Toutes les associations de Longèves paient pour l'utilisation de L'Envol : 100 € pour une première réservation, 350 € pour une seconde et 700 € à partir de la troisième (délibération du CM du 27 mai 2014).

La Piesta souhaiterait la gratuité de la salle en invoquant les raisons suivantes :

- sa soirée participe au « rayonnement de Longèves ».
- les coûts fixes augmentent comme par exemple la rémunération des groupes de musique, et il devient difficile d'être à l'équilibre financièrement
- de nombreuses associations occupent des salles communales régulièrement et « La Piesta » n'en occupe pas. Il y aurait en quelque sorte une forme de compensation.
- La contribution de 100 € pour les associations de Longèves n'est pas vraie pour toutes, car la commune a mis à disposition L'Envol pour la soirée irlandaise organisée par les deux jeunes longevois qui ont créé une association pour le 4L Trophy.

Monsieur le Maire précise que lors de la rencontre avec le Président de l'association « La Piesta » des réponses lui ont été faites :

- cette demande sera mise à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal
- la difficulté d'être à l'équilibre financièrement est entendable, mais pas celle de compensation
- Le Conseil Municipal a soutenu deux jeunes qu'il aurait soutenus de la même façon avec ou sans association pour le 4L Trophy, comme cela a déjà fait il y a quelques années pour deux autres participants.
- La gratuité est effectivement vraie pour l'association « Les yeux de Mahée », c'est ainsi une façon de soutenir l'association qui vient en aide à cette petite fille handicapée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix contre et 4 abstentions, décide de ne pas donner suite à cette demande.

PLANNING DES ÉLECTIONS

Dimanche 30 juin			
8h00 – 10h30	10h30 – 13h00	13h00 – 15h30	15h30 – 18h00
Président			
Dominique	Sylvie	Dominique	Philippe
Postes d'assesseurs			
Jacqueline	Cindy	Xavier	Bruno
Jean-Gaël	Marie - Aude	Cathy	Caroline

Dimanche 7 juillet			
8h00 – 10h30	10h30 – 13h00	13h00 – 15h30	15h30 – 18h00
Président			
Dominique	Lionel	Dominique	Jean-Gaël
Postes d'assesseurs			
Bruno	Cindy	Cathy	Stéphane
Philippe	Sylvie	Jacqueline	Oihana

QUESTIONS DIVERSES

- 14 juillet 2024 : la parole est donnée à Mme LEGER Jacqueline (mise en place, organisation, retraite aux flambeaux, animation)
- Arrêt d'un employé municipal et solutions alternatives
- Plaintes pour l'entretien du cimetière
- Chute d'une énorme branche du tilleul près de l'église, compte rendu de la visite du 24 juin 2024 de l'entreprise Au Près des Arbres fait par M. CODOGNET Jean-Gaël,
- Vive REMERCIEMENTS à M. MEMON Stéphane et M. LÉGER Rémi pour la pose des bancs et celle des panneaux électoraux !
- Prochain Longèves Infos
- CdC : Plan de Mobilités Simplifié / information – la parole est donnée à Mme RIBAGER Marie-Aude
- Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (S.C.D.E.C.I.) – la parole est donnée à M. CODOGNET Jean-Gaël
- Conseil d'école du 24 juin 2024 : la parole est donnée à Monsieur CODOGNET et Mme RIBAGER

Ne restant rien à l'ordre du jour, le président clôt la séance. La séance est levée à 22h50.